



LISTE DES CONTRATS - INCLUANT LES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$ DU MÊME CONTRACTANT ET QUI TOTALISE
UNE DÉPENSES DE PLUS DE 25 000\$ (selon l'article 477.6 de la *Loi sur les cités et villes*)
Période du 1 janvier au 31 décembre 2021

FOURNISSEURS	MONTANT TAXES INCLUSES	OBJET DU CONTRAT
--------------	---------------------------	------------------

Aucun